

Comité du Développement durable de LOJIQ :

Sylvie Hamel
Marie-Hélène Bois-Brochu
Michel Lagacé
Amélie Venne

Réalisation :

Eric Goulet

Photographies :

Les Offices jeunesse internationaux du Québec remercient tous les participants qui leur ont permis d'utiliser des photographies prises durant la réalisation de leur projet à l'international.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN : 978-2-550-55589-6 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-55590-2 (PDF)

Les Offices jeunesse internationaux du Québec
Mars 2009

Mot du dirigeant



À titre de dirigeant des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIO), je me réjouis de présenter ce premier plan d'action de développement durable. Avec l'adoption en 2006 de la *Loi sur le développement durable*, le gouvernement du Québec se place à l'avant-garde des sociétés qui choisissent le développement durable comme moteur de développement. LOJIO compte bien apporter sa contribution en favorisant dans ses actions « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

À l'écoute des idées nouvelles, LOJIO appuie des projets innovateurs dans un contexte de coopération internationale et soutient des actions qui contribuent au développement et à l'épanouissement de la jeunesse québécoise. En tant qu'opérateur et référence dans le soutien des jeunes Québécois dans leur projet de mobilité internationale, LOJIO a déjà mis le développement durable des jeunes générations au cœur de ses stratégies de développement, notamment en le considérant dans ses axes prioritaires d'action.

Le Plan d'action en développement durable de LOJIO traite des actions que les Offices entendent poser afin de répondre aux objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. J'en profite pour remercier les membres de l'équipe LOJIO qui se sont impliqués activement tout au long du processus et qui ont travaillé de concert à la réflexion qui a mené à la rédaction de ce document.

En présentant son Plan d'action, LOJIO s'associe tant à la *Stratégie du gouvernement du Québec en développement durable 2008-2013*, qu'aux initiatives de la jeunesse québécoise face à notre avenir planétaire.



Alfred Pilon

Le développement durable, un environnement naturel pour LOJIO

Depuis 2007, LOJIO (Les Offices jeunesse internationaux du Québec) regroupe les organismes de mobilité jeunesse du gouvernement du Québec, lesquels relèvent du ministre des Relations internationales : l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFOJ), l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OOQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OOAJ).

Le mandat de LOJIO est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois en leur permettant de réaliser un projet à l'international. De par ce mandat, LOJIO est appelé à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* auprès des jeunes adultes du Québec en ce qui a trait à leurs initiatives sur le plan international. Les jeunes adultes d'aujourd'hui sont sensibles à la cause du développement durable et plusieurs collaborent activement à la mise en œuvre d'initiatives dans ce domaine. Déjà, les Offices appuient et même initient plusieurs projets dont l'objectif premier est de soutenir les actions des jeunes, tout en leur permettant d'acquérir connaissances ou expériences en matière de développement durable. Prenons comme exemples la participation de LOJIO à la Semaine d'actions contre le racisme, à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, au Forum social mondial ou au Forum mondial de l'Eau, ou encore les projets d'insertion sociale, de formation académique, de stage en milieu professionnel ou de participation à des forums ou colloques internationaux. Ces initiatives, déjà importantes en nombre et en qualité, se sont vues renforcées, il y a trois ans, lorsque le développement durable a été reconnu comme axe prioritaire d'action de LOJIO.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable* associe LOJIO, par le biais de son Plan d'action, à l'initiative concertée du gouvernement du Québec en cette matière. L'implication de LOJIO dans la démarche gouvernementale lui permettra d'abord de mettre en relief ses actions en convergence avec les préoccupations de la jeunesse québécoise. LOJIO, qui offre déjà aux jeunes Québécois des opportunités de formation, d'échange, d'ouverture sur le monde, continuera donc de les appuyer dans la réalisation de projets porteurs pour une société plus durable et plus équitable. De même, il poursuivra la mise en œuvre des projets internationaux de développement durable, initiés par les Offices, tout en accordant l'attention nécessaire aux partenariats qui rendent souvent possible leur réalisation.

Sur le plan des pratiques internes de l'organisation, le Plan d'action de LOJIO apportera des changements concrets en visant la réduction de son empreinte environnementale. Pensons notamment à l'adoption des pratiques responsables favorisant les achats locaux ou issus du commerce équitable. Les objectifs de sensibilisation du Plan d'action permettront aussi de faire circuler l'information auprès du personnel de LOJIO sur diverses pratiques socialement et écologiquement responsables, et même à l'externe, auprès des participants via les publications des Offices.

On aura compris que LOJIO assumera le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, un rôle qui prend encore plus de relief lorsqu'on l'appréhende à la lumière de la définition du développement durable que donne la *Loi sur le développement durable*.

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Un lien naturel existe entre le développement durable et la clientèle que dessert LOJIO, les jeunes, car ils constituent les générations futures.

La Loi, sa définition précise du concept de développement durable et ses 16 principes ont servi de cadre de travail initial à l'établissement du Plan d'action de LOJIO et ont été les outils qui ont permis d'une part, de structurer les initiatives antérieures des Offices et d'autre part, de baliser les orientations futures. À partir des 29 objectifs que compte la Stratégie gouvernementale, LOJIO en a déterminé cinq auxquels il pourra participer, dans le cadre de sa mission et des activités qu'il mène. Il s'agit des objectifs suivants :

- **Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre (objectif 1).**
- **Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition coresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (objectif 6).**
- **Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières (objectif 9). Il faut souligner que LOJIO a intégré trois autres objectifs gouvernementaux au sein de l'objectif 9 : les objectifs 21, 27 et 28. Ces objectifs gouvernementaux ont été traités ensemble puisqu'en contribuant à l'objectif 9, LOJIO participe naturellement aux autres, qui font partie intégrante de sa mission.**
- **Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones (objectif 19).**
- **Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable (objectif 23).**

Les pages suivantes présentent les six actions découlant des objectifs précédents, des actions assorties de gestes concrets et de cibles dont la mise en œuvre se fera au cours des cinq prochaines années.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Le mandat commun pour les trois Offices formant LOJIO est d'appuyer les initiatives des jeunes de 18 à 35 ans à l'international. La jeunesse du Québec est très concernée par les problématiques de développement durable. En écho à cette préoccupation des jeunes du Québec, il est de la volonté de LOJIO de faire connaître le développement durable à sa clientèle et à ses partenaires, de même que de diffuser les projets innovants des jeunes qu'il appuie.

Dès le début de la démarche d'élaboration du plan d'action en développement durable, un grand nombre d'employés de LOJIO ont manifesté un intérêt à participer à ce projet. Il semblait alors pertinent de mettre en place une série de consultations des employés afin de leur expliquer la démarche à réaliser et de recueillir leurs idées. Grâce à l'implication de l'équipe, il a été facile d'établir une liste d'activités d'information leur étant destinées.

Objectif organisationnel 1

Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation auprès de la clientèle, des partenaires et des employés de LOJIO

Actions 1

Informer et sensibiliser au développement durable les clientèles et les partenaires de LOJIO

Gestes

- Mettre des hyperliens sur les sites Internet
- Diffuser des nouvelles sur les initiatives en développement durable des jeunes appuyés par LOJIO dans les bulletins d'information
- Inclure des renseignements reliés au développement durable dans les Guides du participant

Indicateur

- Nombre d'initiatives diffusées dans les bulletins d'information de chaque organisme

Cible

- Maintenir le nombre d'initiatives de diffusion de l'année précédente pour chaque organisme (l'année 0 est l'année financière 2008-2009)

Objectif gouvernemental 1 (suite)

Action 2

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

Gestes

- Présenter le plan d'action à tout le personnel
- Organiser des activités-midi : conférences et visionnement de documentaires ayant pour thème le développement durable
- Rendre accessibles des formations en développement durable à tout le personnel
- Afficher des consignes sur le recyclage ainsi que des outils visuels dans les endroits appropriés
- Rendre disponible une liste d'entreprises d'économie sociale pour les services externes (traiteurs, hôtels, etc.)
- Inclure une capsule Développement durable dans les bulletins internes et ultérieurement sur l'intranet

Indicateurs

- Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable
- Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Cibles (communes aux trois Offices)

- 80 % du personnel rejoint par les activités
- 50 % du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Les déplacements locaux et internationaux ainsi que la réception de nombreux dossiers de demandes d'appui financier sont des réalités presque inévitables pour LOJIO. Ces activités ont des répercussions sur l'environnement par les émissions des gaz à effets de serre et la consommation de papier. Depuis quelques années, la diminution des ressources consommées pour la production des services est une préoccupation croissante au sein des équipes des Offices. L'adoption d'un cadre de gestion environnemental qui intégrera la *Politique d'acquisition écoresponsable* systématisera et appuiera les efforts des employés à réduire l'empreinte écologique de LOJIO.

Objectif organisationnel 2

Mise en place des mesures de gestion et d'acquisition écologiquement et socialement responsables

Action 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Gestes

- Élaborer un cadre de gestion
- Intégrer la Politique d'acquisition écoresponsable du gouvernement du Québec au cadre de gestion
- Informer et sensibiliser les employés au contenu et au respect du cadre de gestion
- Mettre en place le cadre de gestion
- Évaluer la mise en œuvre du cadre de gestion

Indicateurs

- État d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion environnemental
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale
- État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable

Cibles (communes aux trois Offices)

- Mise en œuvre du cadre de gestion environnemental d'ici 2011
- Six mesures ou activités contribuant directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale (question 8)
- Trois gestes démontrant l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (question 9)

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Toutes les demandes d'appui reçues par les Offices sont soumises à une évaluation afin de déterminer si elles sont admissibles, mais aussi afin de les sélectionner lorsqu'il y a contingentement. L'application de critères de responsabilité sociale au processus de sélection des programmes permettrait de prioriser les projets respectant les principes de développement durable.

En contribuant à l'objectif gouvernemental 9, LOJIO participe aussi aux objectifs gouvernementaux 21, 27 et 28, qui font partie intégrante de la mission des Offices. En effet, à travers leurs différents programmes, tous les Offices appuient des projets qui permettent aux jeunes de protéger et de faire valoir le patrimoine scientifique et culturel du Québec. Aussi, par l'appui de stages et de séjours d'études crédités, de même que par le soutien apporté aux projets en insertion socioprofessionnelle, les programmes de LOJIO contribuent à la diplomation et à l'insertion de jeunes adultes du Québec. Tous ces projets seront priorisés par l'application de critères de responsabilité sociale à la sélection.

Objectif organisationnel 3

Appliquer des critères de responsabilité sociale dans la gestion des programmes de LOJIO

Action 4

Appliquer des critères de bonification prenant en compte les principes de développement durable dans l'évaluation des projets soumis à LOJIO

Gestes

- Développer des critères de bonification
- Valider les critères auprès d'experts en développement durable
- Mettre au point les modalités d'utilisation des critères de bonification lors de processus de sélection des projets
- Former les chargés de projets qui auront à utiliser les bonifications

Indicateur

- Nombre de programmes utilisant les critères de bonification dans l'attribution de l'appui financier

Cible (commune aux trois Offices)

- 50 % des programmes

Objectif gouvernemental 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Les Offices offrent des services à tous les jeunes du Québec, peu importe la région où ils vivent et leur origine ethnoculturelle. Malheureusement, on note que certains groupes de jeunes sont sous-représentés dans les différents programmes, et ce, malgré le souci des Offices d'atteindre toutes les collectivités. Le travail est constant, car on doit s'adapter au changement continu du portrait de la jeunesse. Par l'adoption du *Plan d'action en développement durable*, LOJIO s'engage à maintenir ses efforts à assurer l'accessibilité de ses services aux jeunes des milieux urbains et des régions, de même qu'aux jeunes autochtones

Objectif organisationnel 4

Assurer l'équité dans l'accessibilité aux programmes de LOJIO pour tous les jeunes du Québec

Action 5

Prendre les mesures et développer les activités nécessaires pour rendre accessibles les programmes de LOJIO aux jeunes des milieux urbains et des régions, de même qu'aux jeunes autochtones

Gestes

- Favoriser les projets en provenance de régions sous-représentées
- Remettre un montant forfaitaire pour le déplacement à l'aéroport aux participants des régions
- Assurer une bonne diffusion de l'information sur les programmes de LOJIO auprès des jeunes des régions et des communautés sous-représentées
- Initier des projets ciblés auprès des jeunes des régions et des communautés sous-représentées

Indicateurs

- Nombre d'activités (gestes) de promotion et de diffusion
- Nombre de projets

Cibles

- Maintenir le nombre d'activités de promotion et de diffusion par rapport à l'année précédente (l'année 0 est l'année financière 2008-2009)
- Maintenir le nombre de projets par rapport à l'année précédente (l'année 0 est l'année financière 2008-2009)

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

La mission des Offices est d'appuyer la mobilité internationale des jeunes par la réalisation de projets professionnalisant. De cette mission découle aussi le mandat de développer des partenariats internationaux afin de faciliter les contacts entre les jeunes du Québec et d'ailleurs. Le développement durable est un axe prioritaire d'action pour LOJIO. Conséquemment, il fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la signature d'ententes ou de l'élaboration de projets. La contribution de LOJIO à l'objectif 23 consiste donc à réaffirmer sa volonté de développer des projets internationaux dans le domaine du développement durable.

Objectif organisationnel 5

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets jeunesse de développement durable

Action 6

Maintenir le développement durable dans les axes prioritaires de développement de projets jeunesse de LOJIO

Gestes

- Initier des projets internationaux en développement durable
- Développer des partenariats nationaux et internationaux en vue de favoriser la création de projets en développement durable
- Dans le cadre d'ententes de coopération, rendre possible la participation des jeunes du Québec et de l'étranger à des occasions de réseautage et d'échange d'expertise sur le développement durable se déroulant sur nos territoires d'activités

Indicateur

- Nombre de projets incluant le développement durable

Cible

- Maintenir le nombre de projets en développement durable en se référant à l'année précédente (l'année 0 est l'année financière 2008-2009)

Annexe 1

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIO)

Motif 1 :

Les champs d'intervention découlant du mandat de LOJIO ne permettent pas de contribuer à ces objectifs.

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Motif 2 :

Les champs d'intervention découlant du mandat LOJIO ne permettent pas de contribuer à ces objectifs. Toutefois, certaines activités auxquelles participe LOJIO font la promotion de ceux-ci.

- 24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Motif 3 :

La mise en œuvre du système de gestion environnementale prévu dans l'application de l'objectif 6 permettra à LOJIO de contribuer à l'objectif suivant.

- 7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Motif 4 :

LOJIO n'entend pas faire des modifications aux conditions de travail dans le cadre de son plan d'action de développement durable, mais plutôt dans le cadre de ses processus internes de gestion des ressources humaines.

- 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Motif 5 :

Les objectifs suivants sont pris en compte dans l'action de l'objectif 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

- 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main d'œuvre.



Les Offices jeunesse
internationaux du Québec

OFQJ • OQAJ • OQWBJ



Office Québec-Amériques
pour la jeunesse



OFFICE QUÉBEC
WALLONIE BRUXELLES
POUR LA JEUNESSE

Pour tout renseignement :

Deux points de service :

À Québec :

265, rue de la Couronne,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 6E1

À Montréal :

934, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 2E9

Téléphone : 514 873-4255

Sans frais : 1 800 465-4255

Télécopieur : 514 873-0067

Courriel : info@lojiq.org

Documents disponibles sur nos sites Internet :

www.lojiq.org/doc/padd_lojiq.pdf

www.ofqj.org/qui-sommes-nous/implications/padd_lojiq.pdf

www.oqaj.gouv.qc.ca/telechargement/autre/padd_lojiq.pdf

www.oqwbj.org/IMG/pdf/padd_lojiq.pdf



Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation